

DELIBERATION N° 81/134 : DISTRIBUTION DE PRODUITS LAITIERS AUX ELEVES DES  
ETABLISSEMENTS PREELEMENTAIRES

Monsieur NEIGE, chargé des affaires scolaires, informe l'Assemblée qu'il conviendrait de renouveler la distribution de produits laitiers aux élèves des établissements préélémentaires de la Commune de LUDRES pour la prochaine année scolaire 1981-1982.

Il précise que cette expérience, tentée à partir du 2ème trimestre scolaire 1980-1981 a donné des résultats satisfaisants.

Il rappelle que 23 565 rations de lait ont été distribuées à tous les enfants présents dans les 3 écoles maternelles de LUDRES, soit une somme de 17 345 F 14 facturée à la Commune.

Pour les enseignants, cette pause lait est bénéfique pour les enfants et leur permet d'éviter la fatigue de la fin de matinée.

Cette année, la subvention accordée par le FORMA est de 0 F 70 (0 F 60 par dose pour l'année scolaire 1980-1981) pour toute distribution de lait entier naturel liquide en emballage de 20 cl aux enfants des classes maternelles et pendant les jours de classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, décide :

- de reconduire l'inscription relative à la distribution de produits laitiers dans les écoles maternelles de LUDRES, acceptée par le FORMA pour l'année scolaire 1981-1982.
- les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 602 du budget primitif 1982.